



HAL
open science

Les Frères musulmans et l’"Etat civil démocratique à référence islamique"

Dominique Avon

► **To cite this version:**

Dominique Avon. Les Frères musulmans et l’"Etat civil démocratique à référence islamique". Cahiers d’Orient, 2012, 108, pp.81-95. halshs-00782975

HAL Id: halshs-00782975

<https://shs.hal.science/halshs-00782975>

Submitted on 13 Oct 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES FRERES MUSULMANS ET L'« ETAT CIVIL DEMOCRATIQUE A REFERENCE ISLAMIQUE »

« Le peuple est source des pouvoirs ». Par ces mots, lancés à plusieurs reprises au cours de l'année 2011, les Frères musulmans égyptiens ont donné un gage majeur d'adhésion au processus électoral démocratique qu'ils ont remporté haut la main à l'automne. Dans la parole et le geste inédits, nombre de spécialistes ont cru pouvoir déceler une conversion à un type de régime exogène. Cette conversion apparaissait colorée, certes, d'un référent identitaire spécifique ancré sur le religieux ; d'où l'emploi d'expressions telles que « démocrates-musulmans », « islamo-conservateurs » etc. Leurs analyses ont mêlé le vœu pieux et la certitude qu'un mouvement engagé dans le politique ne pouvait que s'adapter, de gré ou de force, aux contraintes internes et externes –notamment économiques- pour effectuer des transactions avec son idéologie fondatrice. A l'épreuve des faits, le constat dressé dans cet article est différent : les Frères musulmans sont restés un mouvement intégraliste. L'« Etat civil démocratique à référence islamique » tire sa substance d'une conception englobante de la tradition musulmane, une autorité placée au dessus du peuple vient « de Dieu » pour verrouiller dans les champs de la vie publique (politique, juridique, scientifique, culturelle) un corpus intouchable par le commun.

Le ralliement à la geste révolutionnaire

Le 5 février 2011, les Frères musulmans publiaient une première déclaration relative à l'engagement de « l'extraordinaire peuple égyptien » le mardi 25 janvier. Dix jours avaient passé avant que le mouvement ne prenne publiquement position en faveur des « 7 millions » [sic] d'Égyptiens ayant manifesté pour défendre « droits », « souveraineté » et « choix » contre ceux qui « traitaient injustement les gens » et les « terroris[ai]ent ». Engagés sur le terrain de la « réforme globale », les « *Ikhwan* » affirmaient que « l'*Umma* était la source du pouvoir » et assuraient qu'ils n'entendaient pas présenter un candidat à la présidence¹. La veille, vendredi 4 février, une nouvelle mobilisation sur la place Tahrir du Caire avait vu leurs militants, notamment les plus jeunes, rejoindre massivement les rangs des manifestants. A Téhéran, l'ayatollah 'Alî Khameney diffusait un prêche en langue arabe dans lequel, opposant « le monde occidental » et « l'*umma* musulmane », il exaltait les mérites de grandes figures égyptiennes ('Abduh, Zaghlûl, al-Banna, Nasser...) et des « peuples arabes et musulmans » face au « mépris » et à l'« avilissement » dans lesquels ceux-ci étaient tenus par l'Occident². L'encouragement iranien en faveur de la « révolution du peuple égyptien » était salué par Kamal al-Halbâwî, ancien porte-parole des Frères musulmans en Europe, dans une interview donnée à la BBC, rejetant les accusations d'« ingérence » dans les affaires intérieures égyptiennes que venait de lancer par le ministre des Affaires étrangères Abû al-Ghayt³.

Une semaine plus tard, une nouvelle déclaration des Frères musulmans était présentée en conférence de presse. Contre un « régime trompeur et provocateur », il s'agissait de justifier avec davantage de force l'engagement du peuple égyptien pour défendre « la liberté, l'honneur, la justice, la justice sociale et la souveraineté nationale », de souligner le rôle positif joué par l'armée vis-à-vis des manifestants et de mettre en garde le pouvoir incarné par Hosni Moubarak contre une « obstination nuisible » face à la « révolution populaire pacifique magnifique » et les « calomnies » portant sur l'action des « islamistes » et des « Frères musulmans ». Répondant à l'« accusation fallacieuse » selon laquelle le mouvement entendait établir un « Etat religieux analogue à celui de l'Iran », les responsables réaffirmaient qu'ils n'aspiraient ni à la « prise du pouvoir », ni à la « présidence », ni même à la « majorité au sein du Parlement ». En revanche, ils continuaient à revendiquer une « réforme globale », conforme à la « direction divine » dans les domaines « politique, économique, social, scientifique, éducationnel et médiatique ». En ce sens, la construction étatique la plus appropriée était définie comme suit : « l'Etat civil démocratique à référence islamique, dans lequel le peuple est la source des pouvoirs et le détenteur de la souveraineté »⁴.

La chute de Moubarak était suivie, le vendredi 18 février, du retour en Egypte du prédicateur Yusûf al-Qardhawî, président de l'Union mondiale des savants musulmans, du Conseil européen de la Fatwâ, et pourfendeur des régimes tunisien et égyptien. Devant une foule immense, rassemblée une nouvelle fois place Tahrîr, celui qui avait accompagné le mouvement et qui y bénéficiait d'une estime continue, recevait un appui logistique remarqué –contraignant au silence l'une des figures de la « révolution », Wa'il al-Ghunaym. Dans sa prédication, le shaykh Qardhawî se félicitait de l'effondrement de la dictature face à la mobilisation de toutes les catégories sociales de la population, soulignant avec force l'unité entre musulmans et chrétiens égyptiens dans cette lutte contre le « tyran » assimilé à la figure de l'antique « Pharaon ». Nulle allusion à la forme envisageable de l'Etat dans cette prédication, mais une valorisation de la religion musulmane par référence à l' « ère des martyrs [chrétiens] » avant le milieu du VII^e siècle puis à l'unité égyptienne contre le « roi croisé » Louis IX et, pour conclure, un message d'espérance en faveur des « frères de Palestine » lié au vœu de pouvoir un jour prêcher dans la mosquée al-Aqsa à Jérusalem⁵.

Rappel des constantes et création du parti de la Liberté et de la Justice

L'idéalisation d'un passé musulman et la référence à un « islam » atemporel qu'il faut défendre contre les formes d'agression explicites ou insidieuses participent des constantes véhiculées par les Frères musulmans. Parmi les « objectifs » définis dans le Code général établi en 2009 figurent les points suivants : « libérer la patrie musulmane –toutes ses parties- de tous les pouvoirs non islamiques et aider les minorités musulmanes en tout lieu, œuvrer en vue du rassemblement des musulmans jusqu'à ce qu'ils deviennent une *Umma* unie ; édifier l'Etat islamique qui exécute effectivement les préceptes de l'islam et ses enseignements, qui les préserve à l'intérieur et qui se charge de leur promotion et de leur transmission à l'extérieur »⁶. Fin février, les Frères musulmans se réjouirent de voir figurer un de leurs anciens membres, l'avocat Subhî Sâlih, au sein de la Commission de révision de la Constitution dirigée par Târiq al-Bishrî⁷. La révision portant uniquement sur les modalités et les processus électoraux, ils firent victorieusement campagne pour le « oui » lors du référendum qui suivit, au nom de l'intérêt de l' « islam »⁸, dans la mesure où la préséance des élections législatives sur l'élection présidentielle ouvrait la possibilité de peser davantage sur la rédaction de la Constitution à venir.

Cette période post-Moubarak était marquée par la cristallisation de deux ensembles ayant combattu l'ordre déchu, d'abord séparément puis de concert. Des tensions interconfessionnelles et des exactions commises par des salafistes ou des *baltagiyya*- « voyous »- à l'encontre de tombes vénérées par des groupes soufis et des églises durcirent les positions⁹. Dès le mois de mai, les relectures de l'instant révolutionnaire s'affrontèrent. Les Frères musulmans appliquèrent une couleur confessionnelle sur cette mémoire. Au cours d'un congrès rassemblant plusieurs milliers de personnes autour de la mosquée 'Amr Bnu al-Âss, le *murshîd* -« guide »- Muhammad Badi' affirma : « Le temps de la politique sans la religion et de la religion sans la politique est terminé [...] L'islam est religion, Etat, civilisation, culture, sport... ». Dans un même élan, il engagea ses compatriotes à reconnaître que « les droits de la citoyenneté ne sont préservés que par Dieu et son Envoyé », il répliquait ainsi aux partis qui osaient s'en prendre « aux Frères » et soulignait que toute affirmation contraire à celle-ci ne serait que « mensonges », avant de conclure sur le renforcement des relations égypto-palestiniennes¹⁰. Le discours contre une « élite » trop sensible aux sirènes extérieures était immédiatement relayé par celui du précédent *murshîd*, Mehdi 'Akif : « La révolution du 25 janvier est l'œuvre de Dieu, pas une œuvre humaine »¹¹.

En ce début de mois de mai, le mouvement suscita la création d'une formation politique : le « Parti de la Liberté et de la Justice » (PLJ). La direction fut composée de trois personnalités, membres du « bureau de guidance » : Muhammad Mursî (président), 'Aryân (porte-parole) et Muhammad Sa'd al-Katâtnî (secrétaire général). Les observateurs ne manquèrent pas de noter l'attrait ambigu exercé par le modèle de l'AKP en Turquie, fort de succès politiques et économiques continus depuis 2002. Ils perçurent, dans le même temps, la spécificité de la formule égyptienne, sans véritable autonomie de la sphère politique, dans la mesure où un lien direct était maintenu entre les deux instances : « le groupement des Frères musulmans est une organisation islamique globale et l'activité politique est un des domaines de son action ; le parti politique est un des moyens de l'action politique et il s'efforce de réaliser la mission et les objectifs du mouvement appliqués à la constitution et au droit ; le parti est considéré comme agissant de manière indépendante par rapport au mouvement tout en s'accordant avec lui en vue de réaliser les intérêts de la patrie »¹². Dans sa déclaration de fondation, le parti posait en principe son attachement à un « Etat civil à référence islamique » liant les « demandes de l'extraordinaire révolution » et la « réalisation de ses buts vénérables »¹³.

Cet agencement était cependant perturbé par l'engagement d'un homme issu des rangs du mouvement, 'Abd al-Muni'm Abû al-Futûh, qui déclarait sans concertation générale sa candidature future à la présidence de la République suscitant par la même occasion l'engouement dans les rangs de la jeunesse. Il apparaissait clairement que, dans les nouvelles générations, une partie des militants ayant vécu et manifesté pendant plusieurs semaines auprès de leurs compatriotes ne se reconnaissaient plus dans certaines orientations de la direction¹⁴ et ce d'autant plus que des shaykhs avaient douté du succès et de la validité de la « révolution ». Dans le bord opposé, un congrès rassembla 50 000 « Frères » et « salafistes ». Il fut à la fois l'occasion d'en appeler – par la voix d'un membre de la Da'wa islâmiyya-, à l'avènement des « Etats-Unis islamiques », de condamner les démolitions de tombes et les menaces à l'encontre de femmes et de rappeler, par la voix de Hilmi al-Jazâr, membre du Conseil de la *shûrâ* des Frères musulmans, que « Dieu avait sauvé l'Egypte du régime corrompu [...], que [l'Egypte] était un carquois de Dieu sur la terre, un pays d'Islam et que nous vivions désormais en Egypte le jour de l'Islam »¹⁵.

C'est à al-Azhar que les Frères musulmans vinrent chercher une caution. Au terme de la visite, leur représentant put affirmer que le shaykh Ahmad Tayyib avait reconnu dans le mouvement le « bourgeon de l'islam ». Cette formule était contestée en privé par un conseiller du shaykh al-Azhar, dénonçant une opération de communication médiatique et précisant que les « partis libéraux » avaient été reçus beaucoup plus longuement. Dans cet entretien, il souligna la nécessité pour l'institution azharienne d'être un lieu de rassemblement de « tous les Egyptiens », mais il ajouta que les menaces à mots couverts des salafistes à l'encontre de l'institution religieuse suscitaient son « effroi »¹⁶. Al-Azhar préparait alors un document de référence. Quant à la forme de l'Etat, les rédacteurs ne retinrent ni la formule d'« Etat religieux », ni celle d'« Etat civil à référence musulmane », ils adoptèrent celle d'« Etat citoyen et démocratique »¹⁷. L'été fut marqué par une mobilisation des partis dits libéraux soutenus par le gouvernement de transition pour essayer d'encadrer la réforme à venir de la constitution via la publication d'un document intitulé « principes fondamentaux de la constitution »¹⁸. Cette initiative échoua en raison du rapport des forces dans la rue. La grande manifestation du « consensus », prévue sur la place Tahrir, avait été désertée par les mouvements dits « civils » et récupérée par les Frères musulmans et les salafistes au nom de « vous défendez maintenant la loi de Dieu contre les ennemis de l'islam » ; « lève ta tête bien haut, tu es musulman » ; « [Etat] islamique, nous ne voulons pas d'[Etat] laïque »¹⁹.

Victoire électorale aux législatives : Frères et salafistes

Al-Islâm huwa al-hal –« L’Islam est la solution ». Le mot d’ordre lancé par les Frères musulmans durant la campagne législative automnale suscita des remous et la réplique de courants en faveur d’un « Etat civil » tel que le Courant libéral égyptien représenté par Rachâd ‘Abd al-‘Âl. Le Haut Comité pour les élections estima qu’il n’était pas possible d’utiliser des slogans « religieux »²⁰, relayant ainsi les critiques venues des partis politiques qui y voyaient une menace fondamentale pour les uns, un abus condamnable pour les autres, tels le Hizb al-Nûr de ‘Imâd al-Dîn ‘Abd al-Ghufûr ou la Jamâ ‘a al-islâmiyya de Tarîq al-Zamr pour qui les Frères musulmans n’entendaient pas promouvoir un Etat conforme à la *sharî‘a*. La direction du Parti de la Liberté et de la Justice défendit sa ligne, elle affirma que le slogan était « constitutionnel » et qu’il n’impliquait pas l’ignorance des non-musulmans puisqu’elle accueillait des candidats coptes sur ses listes²¹. Dans le même temps, ayant réuni un « Front de l’alliance démocratique » composé de plus d’une trentaine de partis, elle annonçait renoncer à tous les slogans « religieux ou idéologiques »²². Mais, les avis contradictoires émis par le dit Comité et le Haut Tribunal administratif -pour qui le slogan était « politique »-, furent l’occasion de réaffirmer la possibilité de son utilisation²³.

S’il ne désapprouvait pas la formule de l’ « islam » comme « solution » sur le fond, Abû al-Futûh s’en démarquait lui qui, après avoir affirmé qu’aucun Egyptien ne réclamait la séparation de « la religion » et de « la politique »²⁴ expliquait qu’il fallait séparer la « *da‘wa* et la politique »²⁵, suscitant l’ire de la direction du mouvement contre cet électron libre débarqué de ses rangs. Il recueillait, en revanche, l’approbation de Kamâl al-Halbâwî considérant que l’intransigeance des responsables en place allait à l’encontre de la pratique mise en œuvre par Hassan al-Bannâ²⁶. L’impression de cacophonie était renforcée par l’intervention de Tariq Ramadan, un des petits-fils du fondateur qui, à l’occasion d’un colloque organisé à Abû Dhabî sur « L’avenir de l’islam politique dans le monde arabe », affirmait que le seul dénominateur commun des mouvements dits « islamistes » était leur lutte contre la dictature et contre les « laïques ». En les mettant en garde contre un risque patent de « décomposition », il les engageait à « rompre avec le discours politico-religieux traditionnel visant au pouvoir d’un Etat religieux » et à « renoncer à la violence » pour s’inspirer du modèle turc, notamment en matière de développement économique²⁷.

Les trois phases du scrutin législatif (octobre 2011-janvier 2012) virent la victoire du parti de la Liberté et de la Justice (plus de 45% des sièges), au sein du Front Démocratique, suivi par le parti salafiste al-Nur (près de 25 %). Durant cette période, le Conseil suprême des Forces Armées fixa le calendrier politique²⁸, réprima par la violence des manifestants décontenancés par les résultats électoraux, et chercha à limiter le rôle de l’Assemblée élue en affirmant que le gouvernement remanié ne dépendait pas de celle-ci. Il créa un comité d’orientation pour l’élaboration de la future Constitution et fit valoir son rôle dans la nomination des membres de l’instance de rédaction de cette Constitution. Ces officiers, comme l’a montré Tewfik Aclimandos, pouvaient être pieux à titre personnel, mais ils ne paraissaient pas disposés à voir l’Egypte s’engager dans une voie « islamique » non définie. Ils ne semblaient pas davantage ouverts à une réduction de leur puissance économique critiquée ouvertement par une partie de la population. Laisseraient-ils l’opinion peser elle-même, ou imposeraient-ils par la force une direction à suivre comme en 1952²⁹ ? La possibilité du recours à la violence n’avait pas été tranchée en principe, comme le montrèrent les engagements des Frères musulmans en Syrie ou au Liban –la Jama‘at al-islamiyya libanaise reconnu, en janvier 2012, qu’elle s’était dotée d’un bras armé : les « Forces de l’aube »³⁰-. Dans les contextes de rapport de forces, subsistait cette référence à l’*Epître du*

Jihâd de Hassan al-Bannâ : « Celui qui accomplit le *jihâd* n'accède au sublime martyr et aux rétributions des *mujâhidîn* que s'il tue ou est tué pour la cause de Dieu »³¹.

Par la voix d'Ahmad Abû al-Barakat, conseiller juridique, le PLJ appela l'ensemble des organisations politiques élues, depuis les salafistes jusqu'aux libéraux, à aboutir à un « consensus national »³². Le défi paraissait difficile à relever : si tous les représentants s'accordèrent pour combattre « l'injustice », la « corruption » et favoriser le « progrès économique » comme la transition rapide du « pouvoir militaire » vers un « pouvoir « civil », ils s'opposèrent sur nombre de principes fondamentaux quant à la nature de l'Etat. Le parti al-Nur prépara son propre projet de Constitution, inspiré de son programme politique fondé sur l'adage « l'islam est religion et Etat »³³ dans lequel les musulmans et les non-musulmans, comme les hommes et les femmes, n'avaient ni les mêmes droits ni les mêmes devoirs. Le parti de la Liberté et de la Justice utilisa, dans son programme, les concepts de « liberté » et d' « égalité » forgés en Europe, mais il leur associa des réductions que combattirent les libéraux et les laïques : le « peuple » est « la source des pouvoirs », mais la « liberté » un « don de Dieu » qui est « sujette à de la contrainte » ; « dans la *shari'a* islamique, le fondement est l'égalité entre la femme et l'homme en matière de droits et de devoirs en général », ce qui laisse ouvertes toutes les dispositions inégalitaires en matière de mariage, de divorce ou d'héritage ; l'Etat doit être « islamique, national, constitutionnel, démocratique et moderne » ayant pour référence la « *shari'a* islamique » celle-ci étant fondée à la fois sur des « textes aux preuves indiscutables qui sont peu nombreux » ne laissant pas de place à « l'interprétation »³⁴ contrairement aux « règles générales et [aux] principes globaux ».

Le « transcendant » à l'épreuve du « réel »

En déclarant que « nous nous rapprochons du but suprême » consistant à « édifier le califat bien dirigé » et à exercer « le magistère sur le monde »³⁵, le « guide » Muhammad Badi'a s'attira la réplique cinglante de l'universitaire Rifa'a al-Sa'id qualifiant l'idée de « mythique » et « chimérique »³⁶, mais il montra l'attachement de la direction des Frères musulmans au patrimoine légué par Hassan al-Bannâ. Ce dernier, dans un *Mémoire* adressé au ministre de l'Instruction et au shaykh al-Azhar, affirmait que la promotion d'une « idée civile » portait le risque d'annihiler l'« idée islamique » puisque « l'islam vient se mêler avec le sang de tout Egyptien. Il a pénétré dans son cœur, dans son esprit, dans son sang, et dans ses veines.[...] tout essai visant à détruire cet islam dans les âmes des Egyptiens est une tentative vouée à l'échec »³⁷. Fait significatif, l'expression « Etat civil à référence islamique », qui n'a jamais reçu de véritable contenu, a eu tendance à disparaître des discours de la campagne électorale, sinon pour affirmer que les Egyptiens ne voulaient pas d'un « Etat religieux » à l'iranienne ou, sur un autre registre, pour opposer les qualificatifs « civil » et « militaire ». La question restait donc ouverte : comment reconnaître la validité du pluralisme si la position politique défendue reposait sur la sacralité d'une référence religieuse, éclatée dans les faits –au point que certains observateurs n'hésitaient plus à parler d'*islâmât* –« islam-s »- au pluriel³⁸- mais présentée comme absolument unique ?

Les acteurs eurent beau insister, à temps et à contretemps, sur le fait que la priorité devait être le règlement des besoins sociaux, la place de la référence religieuse et celle de l'autorité qui la porte dans le champ politique, économique et moral ne relevèrent nullement d'une interrogation théorique. Fin décembre 2011, un groupe se réclamant du parti al-Nur - mais non reconnu par lui-, instaura un « Comité de l'ordonnance du Bien et du pourchas du Mal ». En quelques heures, le réseau social reçut des milliers d'adhésions ; les premières

initiatives consistèrent, dans la ville de Port-Fuad, à interdire aux coiffeurs de raser les barbes³⁹. L'affaire fut suffisamment prise au sérieux pour que le Cheikh al-Azhar, Ahmad Tayyib, critique violemment ce comité et que, par la voie d'un communiqué officiel, des savants affirment que « la noble Al-Azhar est la référence islamique unique et permanente en matière religieuse »⁴⁰. Au même moment, des Egyptiens shi'ites souhaitant bénéficier de la libération de parole et de mouvement dans le cadre égyptien post-Mubarak tentèrent de célébrer la fête de 'Ashura au sein de la mosquée cairote construite autour du tombeau de Husayn. Ils en furent refoulés par des salafistes puis par des « forces de sécurité » à la demande du Ministère des Waqf-s au prétexte que « l'Egypte est un Etat sunnite »⁴¹. Cette déclaration, dans un contexte de tensions croissantes entre sunnites et shi'ites (Syrie, Irak, Liban, Bahreïn, Koweït, Yémen, sans parler de la rivalité saoudo-iranienne) illustra à la fois l'impensé du fait minoritaire musulman –et non pas seulement de la situation des *dhimmi*-s- dans l'histoire des sociétés sous autorité islamique et les enjeux politico-religieux afférents pour les Etats en devenir après le « printemps arabe ».

Les élections au *Majlis al-Shûra* (« Assemblée de la Consultation », souvent traduit par le terme de « Sénat »), à partir de la fin janvier, confirmèrent les résultats du vote pour les députés au *Majlis al-Sha'b* (« Assemblée du peuple ») présidé par le secrétaire général du PLJ, Saad al-Katâtnî, le 23 janvier. Ce Parlement fut chargé de désigner une commission pour rédiger la Constitution. Le mois de mars fut traversé par les débats relatifs à cette commission censée représenter toutes les tendances idéologiques et toutes les organisations (politiques, sociales, culturelles) du pays et dirigée elle aussi par Saad al-Katâtnî⁴². Un premier contentieux porta sur le contenu de la Constitution, opposant Frères musulmans et salafistes : les premiers entendaient maintenir la référence aux « principes –*mabâdi*'- de la *sharî'a* » tandis que les seconds réclamaient davantage de précision avec l'expression « prescriptions –*ahkâm*- de la *sharî'a* ». Le second contentieux, lié à la composition de la commission (50 membres issus du Parlement et 50 membres extérieurs) opposa une alliance des Frères et des salafistes aux partis sans référent religieux. Nagib Sawiris, fondateur du Parti des Egyptiens libres, donna le signal du retrait. Mais d'autres instances suivirent, à commencer par la Cour suprême constitutionnelle⁴³, l'Université d'al-Azhar, l'Eglise copte⁴⁴ –endeuillée par le décès du pape Chenouda III- et divers intellectuels tandis que des minorités (catholiques, protestants, chiites⁴⁵) revendiquaient une représentation spécifique⁴⁶. Le 10 avril, une cour administrative du Caire déclara que cette commission était invalide.

L'armée s'était engagée à remettre le pouvoir aux civils après le scrutin présidentiel, prévu entre mai et juin 2012. Fin janvier, les négociations allaient bon train entre Frères musulmans et Haut Conseil des Forces armées, sous les auspices du secrétaire d'Etat adjoint états-unien, William Burns, venu en Egypte pour rencontrer les responsables du PLJ. Le « guide », Muhammad Badi', dénonça alors les appels à un nouvel élan révolutionnaire contre les militaires⁴⁷ à l'occasion du premier anniversaire de la chute de Mubarak, et des membres du mouvement fondé par Hassan al-Bannâ repoussèrent des manifestants aux abords de la place Tahrir. Mais ces pourparlers, qui visaient à garantir à l'armée l'autonomie de sa puissance économique –en refusant tout contrôle de son budget par les parlementaires- et une forme d'impunité politique, échouèrent. Trois mois plus tard donc, changement de tableau : les Frères et les salafistes rejoignirent les partis sans référent religieux contre l'armée lors d'une mobilisation au centre du Caire. La candidature d'Umar Sulayman, ex-chef du Renseignement et ex-vice-Président, avait certes été invalidée, mais celles de Khayrat al-Shâtir numéro 2 des Frères musulmans, homme d'affaires à la tête d'un empire commercial, du représentant du parti al-Nur, Hazim Abû Ismaïl avaient connu le même sort⁴⁸.

Sans parvenir à voiler les divergences internes⁴⁹, alors qu'ils s'étaient engagés à ne pas présenter de candidat, les Frères musulmans avaient donc rompu un pacte tacite d'équilibre des pouvoirs en arguant qu'il en allait de la pérennité des acquis de la « révolution », des défis économiques et de la sécurité du pays. Sachant que les années de prison effectuées par Shâtir pouvaient être un élément retenu contre lui, ils prirent la précaution de présenter un autre candidat, Muhammad Mursî, le président du PLJ dont le mot d'ordre dans la campagne fut, sans surprise : « l'islam est la solution »⁵⁰. L'armée, quant à elle, avait fait valoir l'argument selon lequel le « peuple » réclamait la candidature de Sulayman (ayant pourtant affirmé qu'il ne se présenterait pas) contre les « islamistes »⁵¹. La tension était à son comble à la mi-avril, Sulayman annonçant qu'il pouvait sortir des « dossiers » de son coffre si les Frères musulmans continuaient à se montrer menaçants en l'accusant de « voler la révolution ». Mais la commission électorale égyptienne trancha, et les cartes furent rebattues en attendant la tenue du scrutin présidentiel.

Les partis sans référent religieux et les représentants de la société civile se sont à nouveau retrouvés pris entre les pôles de l'alternative : un régime militaire et un régime intégraliste « au nom de l'islam ». Dans les deux cas, les libertés individuelles sont menacées (conscience, expression, réunion, enseignement, création). La première déclaration relative à la *shari'a* de l'ex-candidat al-Shâtir⁵², et les mesures de censure prises contre des œuvres qui appartiennent au patrimoine de la littérature et du cinéma égyptiens en sont une illustration, parmi bien d'autres⁵³.

Dominique Avon

Professeur – Histoire contemporaine
Université du Maine – PRES LUNAM
CERHIO (UMR 6258) – www.dcie.net

- ¹ Bayân min al-Ikhwân al-muslimîn hawl Ahdâth al-jumu‘a al-‘azîma (04/02/2011), publiée le 05/02/2011 sur le site du mouvement : www.ikhwanonline.com
- ² Ayatollah KHAMENEY, « Dâm zilh al-wâraf », 04/02/2011, <http://alhureya.info/vb/>
- ³ « Al-Ikhwân al-muslimûn bi-Misr yashkurûn mawqaf ayat-Allâh Khâmina’I », <http://www.qawem.org>
- ⁴ « ‘Al-Ikhwân’ al-misriyyûn : lâ nurîd dawla dîniyya wa la ghâlibiyya barlamâniyya », *Al-Nahâr* (article dans lequel la déclaration datée du 9 février est publiée de manière intégrale), 11/02/2011.
- ⁵ « Sh. Qaradawi’s Khutbah from Tahrir Square in English » (traduction par Yahia Michot et Samy Metwally), publié le 03/03/2011, <http://jannah.org/madina/>
- ⁶ Extraits du mémorandum du 30 décembre 2009 reprenant les éléments des documents du 10 mai 1978, du 29 juillet 1982 et du 28 mars 1994. En ligne sur www.ikhwanonline.com
- ⁷ Mûnâlfîzâ FARIHA, « ‘Abû al-Dustûr’ ‘almânî tahwil ila al-islâm fa hal yakûn haqqan samâm Amân lil-thawra ? », *al-Nahâr*, 18/2/2011.
- ⁸ « Misr : 77 fî al-miya Ayyadû al-ta‘dîlât bi da‘m min al-Ikhwân’ wa al-Jamâ‘at al-islâmiyya », *al-Nahâr*, 21/03/2011.
- ⁹ « Al-Salafiyyûn yuhâjimûn al-Adriha fî Misr wa al-Sûfiyyûn yastanfîrûn », *al-Nahâr*, 21/04/2011.
- ¹⁰ Cité dans *al-Ahrâm*, 19/5/2011.
- ¹¹ Ghâda ‘ABD AL-HAFIZ, « ‘Akif : thawra 25 yanâiyyr laysat bashariyya... wa Allâh sakhara al-Jaysh li-himâiyyatiha bi-sabab sudq qulûbina wa thabâtuna ‘ala al-dîn », *al-Misri al-Yawm*, 08/05/2011.
- ¹² Ra’fat HASSUNA, « Mursî ra’îs lil-huriyya wal ‘adâla wa al-‘Aryân nâ’ib wa al-Katâtânî Amîn ‘Âm », *al-Jumhuriyya*, 01/05/2011.
- ¹³ « Al-Bayân al-ta’sîsî li-hizb al-huriyya wal-‘adâla », 18/05/2011, www.ikhwanonline.com
- ¹⁴ « Nafî rasmî lil-‘afû ‘an Mubâarak wa al-Istimâ‘ ilâ Muhammad Hassanayn Haykal ‘an thawratihî », *al-Nahâr*, 19/05/2011.
- ¹⁵ Hânî AL-WAZIRI, « 50 alf ‘Ikhwânî’ wa ‘Salafi’ fî mu’tamar jamâhîrî bil-haram... wa Hijâzî : ‘Intaziru al-wilâyât al-mutahida al-islâmiyya », *al-Masri al-Yawm*, 09/05/2011.
- ¹⁶ Entretien de l’auteur avec M. A., conseiller du shaykh al-Azhar, Florence, juin 2011.
- ¹⁷ « Bayân al-Azhar wa nukhba min al-muthaqafîn hawla mustaqbal Misr », 20/06/2011.
- ¹⁸ « Al-Misri al-Yawm tanshuru nas wathîqa al-mabâdî’ al-Assâsiyya lil-dustûr : Misr dawla madaniyya taqûmu ‘ala al-muwâtana... wa tahtarimu al-ta’dudiyya... wal-takfalu al-huriyya wa al-musâwâ lil-jamî’ », *al-Misri al-Yawm*, 15/08/2011.
- ¹⁹ « Al-Islâmiyyun yastariddûn quwatahum fî jum‘at ‘al-tawâfuq’ », www.al-akhbar.com, 30/07/2011.
- ²⁰ Muhammad ABÛ AL-‘AÎNÎYYN, « Quwa siyasiyya tarfudu ‘al-Islâm howa al-hal’ wa tutâlibu bil-Iltizâm bil-qawanîn », *al-Misri al-Yawm*, 07/10/2011.
- ²¹ Munîr ADÏB wa Hamdî DIBSH wa Hânî AL-WAZÎRÎ, « Hizb al-Ikhwân : sanatasadda lil-lijna al-‘uliyâ lil-Intikhâbât fî hâl shatabat murashahînâ », *al-Misri al-Yawm*, 07/10/2011.
- ²² « 33 hizbân takhûdu al-intikhâbât ma‘ al-huriyya wa al-‘adâla bidûn shi‘ârât dîniyya », *al-Ahrâm*, 08/10/2011.
- ²³ Hamdî DIBSH, « Mursî : Lan natarâja’ ‘an ‘al-Islâm howa al-hal’ wa la yastatî‘ qâdî al-hukm did al-shi‘âr », *al-Misri al-Yawm*, 10/10/2011.
- ²⁴ Hânî AL-WAZÎRÎ, « Abû al-Futûh : sawfa iafasilu ‘an al-Jamâ‘a ‘Idâriyyan’ wa Atarashahu lil-ri’âsa mustaqilan », *al-Misri al-Yawm*, 17/05/2011.
- ²⁵ Muhammad RAMZÎ, « Abû al-Futûh yutalib ‘al-Ikhwân’ bil-Ibtî‘âd ‘an mumârasat al-nashât al-siyasî wa al-tafarugh lil-da‘wa », *al-Misri al-Yawm*, 22/09/2011.
- ²⁶ Hânî AL-WAZÎRÎ, « Al-Afdal ‘al-Halbâwî’ : ‘al-Ikhwân’ tukhâlafu fikr ‘al-Bannâ’... wa ‘Abû al-Futûh’ », *al-Misri al-Yawm*, 17/05/2011.
- ²⁷ Muhammad AL-JADÂWÎ, « Hafîd Hassan al-Bannâ : Jamâ‘at al-Ikhwân mu‘arrada lil-tafakkuk wa ba’d qiyyâdâtihâ yufakîrûn bi-‘aqliyya al-arba‘iyyiyyat », *al-Misri al-Yawm*, 22/09/2011.
- ²⁸ Mamduh SHA‘BÂN, ‘Abd al-Jawâd TEWFÎQ, « Jadwal zamanî nihâ’î li naql al-sulta min al-majlis al-‘askarî ilâ hukuma madaniyya », *Al-Ahrâm*, 02/10/2011.
- ²⁹ Tewfik ACLIMANDOS, « Regard rétrospectif sur la Révolution égyptienne, ou le 23 juillet 1952 », dans « L’Egypte dans le siècle 1901-2000 », *Egypte-Monde arabe*, n°4-5, 2000-2001, voir notamment p. 21-28.
- ³⁰ « Al-Hawt : Ihtikâr al-muqâwamat ghayr masruh wa sanakhruju silahana ‘andama yatahadudu amin al-watan », 7 janvier 2012, <http://www.elnashra.com/news/show/424730>.
- ³¹ Cité dans *Majmû‘a rasâ’il al-imâm al-shahîd Hassan al-Bannâ*, Mu’sasa al-rasâ’il lil-tibâ‘a wa al-nashr wa al-tawzî‘, Beyrouth, s.d., p. 59.
- ³² Hamdî DIBSH, Hânî AL-WAZIRI wa Ghadat Muhammad AL-SHARIF, « Qirâ‘at fî Barlamân 2012 : al-Ikhwân yushkilûn aghlabiyyat wa al-Salafiyyûn al-mu‘âradat », *al-Misri al-Yawm*, 07/01/2012.
- ³³ « Barnâmaj Hizb al-Nûr. Min nahnu ? », en ligne sur le site <http://nour4egypt.com/Vision.aspx>.
- ³⁴ « Barnâmaj al-intikhâbî li-Hizb al-Huriyyat wa al-‘Adâlat », en ligne sur le site <http://www.ikhwanonline.com>.

-
- ³⁵ Hânî AL-WAZIRI wa Ghadat Muhammad AL-SHARIF, « Badi'a : <iqtirabna min tahqîq al-ghâiyyat al-'uzma li-al-Banna bi-iqâmat al-khilâfa », *al-Misri al-Yawm*, 30/12/2011.
- ³⁶ Déclaration rapportée par le journaliste Samîr al-Sayyid dans *al-Ahram*, 02/01/2012.
- ³⁷ Hassan AL-BANNÂ, « Mustaqbal ath-thaqâfat fi Misr... li-al-haqîqat wa at-târîkh », *Al-Nadhîr*, n°6, 1939, Le Caire (www.ikhwanwiki.com).
- ³⁸ Muhammad TA'ÎMA, « Al-Ikhwân al-muslimûn : fiqh al-talawûn wa al-zi'ibaqiyya », www.al-akhbar.com, 17/06/2011.
- ³⁹ « <Al-nahî 'an al-munkar> tuhadidu sâlûnât al-hilâqat bi-'adm halq al-luhî bi-Bûr Fu'âd », *Al-Yawm al-Sâba'*, 30/12/2012.
- ⁴⁰ Ahmad AL-BAHÎRÎ, « Al-Azhar : Inshâ' <al-Amr bi-l-ma'rûf wa al-nahî 'an al-munkar> khurûj 'an sultat al-dawla », *al-Misri al-Yawm*, 05/01/2012.
- ⁴¹ Déclaration de Shawqî 'Abd al-Latîf, premier *wakîl* du ministère des *Waqf-s*, *al-Ahrâm*, 07/12/2011.
- ⁴² « Akada al-Duktur Sa'd al-Katatni [...], ana al-jam'îyya al-ta'sisiyya sataftahu abwâbahâ li-kulli al-'Âra' min al-sha'b », *Al-Ahrâm*, 28/03/2012.
- ⁴³ Son représentant était Ali Awad Salih.
- ⁴⁴ « Al-Kanisa al-Qubtiyya tansahibu min lijnat al-dustûr », *Al-Nahâr*, 03/04/2012.
- ⁴⁵ « Al-shî'a tatlubu wisâtat shaykh al-Azhar li-tamthîlihîm fi al-ta'sisiyya », *al-Misri al-Yawm*, 10/04/2012.
- ⁴⁶ « Azmat al-ta'sisiyya wa al-Ikhwân tatamasaku bi 'al-istibdâl huwa al-hâl' », *al-Misri al-Yawm*, 03/04/2012.
- ⁴⁷ « Al-Ikhwân yantaqidûna ihtijâjât al-shabâb fi Misr », *Al-Nahâr*, 02/02/2012.
- ⁴⁸ « Un ancien vice-président et des islamistes écartés de la présidentielle », *France 24*, 14/04/2012, <http://www.france24.com/fr/20120414-egypte-presidentielle-omar-souleimane-freres-musulmanssalafistes-islamistes-election>.
- ⁴⁹ « Sadmat al-Shâtîr bi l... », *al-Misri al-Yawm*, 02/04/2012.
- ⁵⁰ Déclaration de Muhammad Mursî lors de sa première conférence de presse, *al-Misri al-Yawm*, 22/04/2012.
- ⁵¹ « 'Umar Sulaymân yughayyiru ra'îhi wa qad yakhûdu al-intikhâbât », *Al-Nahâr*, 07/04/2012.
- ⁵² « Murashah al-Ikhwân lil-ri'âsa al-misriyya : al-sharî'a kânat wala tazâl mashrû'hu al-awal », *Al-Nahâr*, 04/04/2012.
- ⁵³ Alexandre BUCCIANI, « Le film 'Cairo Exit' censuré en Egypte », RFI, 28/02/2012, <http://www.rfi.fr/moyen-orient/20120228-le-film-cairo-exit-censure>.